



Paris, le 3 septembre 2013

inFO DDi

Interministérialité à tous les étages... les agents définitivement coupés de leur ministère ?

Le CIMAP du 17 juillet a été l'occasion pour le gouvernement de prendre des décisions unilatérales et sans aucune concertation préalable avec les organisations syndicales. En contradiction avec l'engagement pris par le Premier ministre auprès de FO, réaffirmé lors de la conférence sociale.

Cette trahison de la parole donnée traduit bien que le dialogue social vu du gouvernement figure au même rang de priorité que de la plupart des ministères « actionnaires » des DDI... Une trahison sanctionnée par [l'ajournement unitaire de la dernière réunion du CT des DDI](#), sous impulsion de FO.

Avec en point d'orgue, la décision n°19 : « *Désormais, le silence de l'administration vaut acceptation* ». Un silence pouvant bien se muer en grande cacophonie ! Le gouvernement fustige des services réputés trop fermes et pas assez rapides, après leur avoir ôté - via la RGPP et la MAP - toute capacité à produire une instruction qualitative et dans les délais ! Simplifier le droit en supprimant l'instruction...

Au niveau départemental, si aucune évolution de structure n'a été annoncée, les suppressions d'emplois restent inscrites au programme et menacent à terme la pérennité des DDI en général et leurs implantations territoriales en particulier. Certains directeurs reconnaissant ouvertement qu'ils étaient en passe de perdre près du quart de leurs effectifs en 2 ans... sous les coups de boutoirs de réformes anticipant des débats parlementaires s'annonçant tendus, comme sur l'ADS et l'ATESAT !

Les Préfets de régions deviennent les uniques « chefs de l'État dans leur région », se voyant attribuer de nombreuses responsabilités (gestion des BOP et des effectifs notamment). Le front de l'interministérialité remonte ainsi d'un étage, affaiblissant les liens entre les ministères et leurs services. Les Préfets semblent obtenir ici ce qu'il n'avaient pas réussi à décrocher en 2012.

Ils pourraient ainsi réorganiser tous les services de « leur » région, imposer des mobilités aux agents d'une DDI ou d'une préfecture d'un de « leurs » départements vers une direction régionale, confier une mission d'instruction d'urbanisme à un agent de l'inspection du travail (et réciproquement), etc...

Une attaque sans précédent contre le statut général et les statuts particuliers de corps et une rupture historique : les ministères n'auraient plus la main sur l'intervention de l'État au niveau local !

**Seule la mobilisation permettra de
ramener la raison au plus haut niveau :**

Exprimez votre « ras-le-bol » le 10 septembre !!!

FORCE OUVRIERE ne se limite pas à « faire de la com' », mais défend...

les services, leurs missions, leurs moyens :

- **Un aperçu des 1000 mesures impactant le service public suite à la RGPP et la MAP - FO décortique pour vous :** [Les décisions issues du CIMAP du 17 juillet 2013](#), [Un panel des mesures envisagées dans les programmes ministériels de modernisation et de simplification](#)
- **FO porte ses éléments de diagnostic et d'alerte auprès des représentants de la nation et des médias :** «*Le 13 mai, le Premier ministre en personne s'est engagé à ce qu'aucune réorganisation des services déconcentrés ne soit prise sans une concertation préalable*», s'agace Pascal Pavageau, secrétaire confédéral de Force ouvrière, qui craint que la nouvelle mainmise des préfets de région aboutisse à une régionalisation de l'administration et à des mobilités forcées pour les fonctionnaires. ([Acteurs Publics – Les Pré-fets mettent la main sur les budgets régionaux](#))
- **Le comité technique des DDI du 30 mai 2013:** [L'Etat territorial dans l'oeil du cyclone !](#)
- **Le comité technique (avorté) des DDI du 11 juillet 2013:** [Le Premier ministre tiendra-t-il parole ?](#)
Question à laquelle une réponse sans appel fut apportée par le CIMAP du 17 juillet !!!

les agents et leurs conditions de travail :

- **Astreintes:** Une fois encore, FO a [pesé sur le chantier "astreinte en DDI" en portant ses revendications sur le projet de circulaire d'application !](#)

FO se félicite de la prise en compte de bon nombre de ses demandes dans la circulaire du 21 juin 2013 (-> [ici](#)) :

- majoration de l'indemnisation en fonction du délai de prévenance ;
- présentation du dispositif retenu dans la DDI au comité technique local et inscription dans le règlement intérieur ;
- présentation possible au CHSCT ;
 - mise en oeuvre de formations et d'une « valise » de permanence ;
- accès à l'astreinte de sécurité (mieux rémunérée) pour toutes les catégories, les personnels relevant de l'astreinte de direction étant clairement définis ;
- non écrêtement des compensations horaires ;
- limitation de l'astreinte à une semaine par mois ;
- prise en compte de la situation des agents au forfait cadre.

FO dénonce certains dispositifs maintenus :

- notion de « volontariat » et refus de faire bénéficier l'agent volontaire de l'astreinte de sécurité ;
- préconisation relative à la définition des astreintes avec « parcimonie » ;
- dispositions relatives aux jours fériés.

Enfin, FO dénonce qu'elle ne définit pas, malgré notre demande, les missions attendues des DDI en gestion de crise.

Sans oublier le [Guide RH en DDI](#)